

Un syndicat ça changerait quoi ?

07/12/2015

Vous êtes plusieurs à nous avoir contactés depuis le 27 octobre et vous êtes nombreux à vous poser la même question :

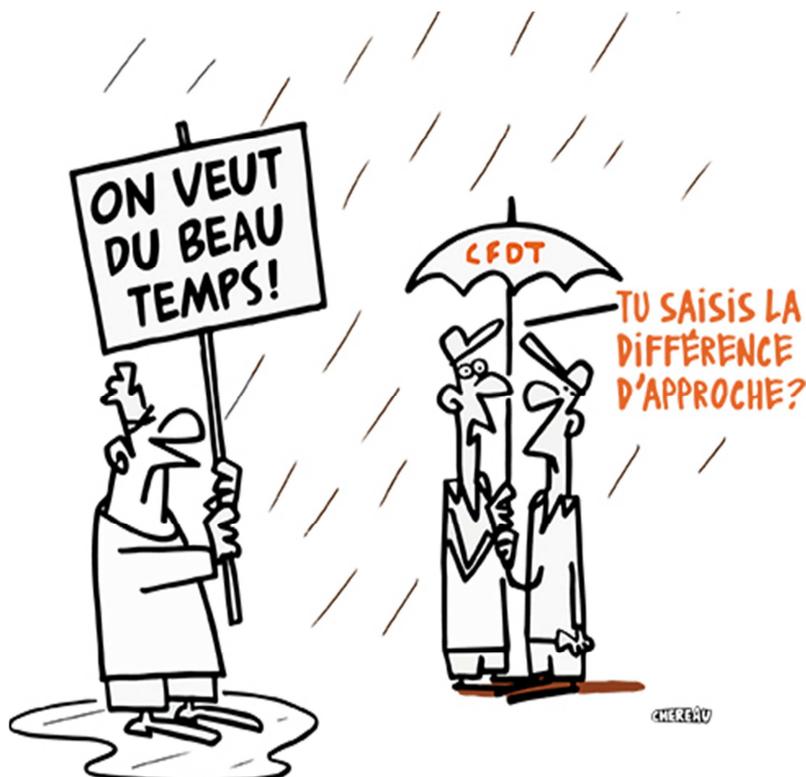
Un syndicat dans l'entreprise ça changerait quoi ?

Tout dépend de vous et de vos choix !

La législation donne des pouvoirs et des moyens d'agir aux organisations syndicales légalement constituées :

- Elles sont dotées de la personnalité civile (article L2132-1 du code du travail)
- Elles sont les seules à pouvoir négocier des accords (article L2132-2 du code du travail)
- Elles peuvent agir en justice (article L2132-3 du code du travail)
- Elles permettent d'avoir des négociations salariales (article L2242-1 du code du travail)

C'est le choix de l'Organisation Syndicale qui apporte la réponse à la question, chacune ayant sa vision du dialogue social et sa propre « philosophie d'action ».



La CFDT porte dans son ADN le **dialogue** et la **négociation**.

Elle évite, à chaque fois que c'est possible, le conflit et préfère **analyser, comprendre, et proposer des solutions**.

Pas à pas, négociation après négociation elle a obtenu et continue d'obtenir des avancées sociales.

De même, la CFDT n'a rien contre le fait que l'entreprise fasse des profits.

Mais elle sera toujours là pour veiller à ce que les salariés qui ont contribué à les générer ne soient pas oubliés au moment du partage

La CFDT est un partenaire pragmatique et constructif qui défend l'amélioration de la qualité de vie au travail et les salaires par le dialogue et la négociation.

La situation de Delpharm ...

Selon nos informations, il y a peu d'investissements dans l'entreprise. La capacité de production est fortement impactée par des problèmes de recrutement dûs probablement au fort « turn-over » et aux difficultés à trouver des personnes intéressées par une embauche chez Delpharm.

Et ceci, alors qu'en ces temps, avoir un emploi stable est un besoin premier ! La CFDT se pose la question du « pourquoi ? ».

La première piste que nous avons étudiée est celle du salaire. Et là, surprise ...

Le site de Chambray est rattaché à la Convention Collective Nationale de la fabrication et du commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire (voir votre fiche de paie : IDCC 1555)

Hors, le site de Chambray a bien pour **activité principale** la production de produits pharmaceutiques (confirmé d'ailleurs sur le site officiel « société.com » : Delpharm : Fabrication de préparations pharmaceutiques), l'activité de commerce n'étant qu'un élément accessoire.

Donc en principe, le site de Chambray devrait être rattaché à la Convention Collective des industries pharmaceutiques (IDCC 176).

Qu'est-ce qui changerait si la CFDT vous aidait à faire appliquer la « bonne » convention collective ➡ votre niveau de rémunération !!!

Votre grille de rémunération actuelle			La grille du Leem (industries pharmaceutiques)			
Niveau	Rémunération minimale mensuelle garantie	Rémunération annuelle garantie	Salaires minima pour 151,67 heures			
			GROUPES	POINTS	SMM au 1er janvier 2016	SMM au 1er juillet 2016
I	1 477		1A	6	1471,93	1477,81
II	1 496		1B	8	1487,61	1493,56
III	1 554		1C/2A	10	1503,27	1509,29
IV	1 715		2B	14	1534,63	1540,77
V	1 908		2C/3A	23	1605,18	1611,60
VI	2 164		3B	28	1644,37	1650,95
VII A	2 366		3C/4A	46	1785,47	1792,62
VII B		29 697	4B	54	1848,19	1855,58
VIII		35 672	4C/5A	77	2028,48	2036,60
IX		42 035	5B	88	2114,71	2123,17
X		49 308	5C/6A	118	2349,87	2359,27
XI		57 493	6B	132	2459,61	2469,45
XII		66 583	6C	169	2749,65	2760,65
			7A	183	2859,40	2870,84
			7B	246	3353,24	3366,65
			8A	260	3462,98	3476,83
			8B	335	4050,89	4067,10
			9A	349	4160,65	4177,29
			9B	438	4858,30	4877,73
			10	494	5297,27	5318,46
			11	550	5736,24	5759,19

La CFDT avec vous ! Pour vous ! Mais pas sans vous !



Vous avez des questions ?

slc37@scecfdtcvdl.fr

Nous avons des réponses !

06 11 10 19 12